

Dernière mise à jour: 11/06/2025

Date d'édition: 08/12/2025

## RENOUVELLEMENT DE PLANS DE GESTION

### RÉFÉRENT

Rabemananjara Florian

Année du programme: 2025



*Suite à la page suivante...*

## Objectifs généraux

Les sites protégés par le CEN Lorraine bénéficient de plans de gestion, outil indispensable pour garantir à terme le maintien de leurs enjeux de biodiversité souvent remarquables voire exceptionnels.

Tous les plans de gestion des sites protégés par le Conservatoire sont élaborés par l'équipe scientifique et soumis à la validation du conseil scientifique, soit à travers leur examen en réunions plénières (a minima 2 par programme) soit à travers la consultation des conseillers référents PG. L'implication des conseillers scientifiques référents dépasse le cadre de ces validations formelles et prend la forme de visites de terrain avec les équipes techniques, soit à objectif de connaissance, soit à objectif de débats sur les modalités de gestion. L'apport du Conseil Scientifique dans l'élaboration des plans de gestion est majeur par sa capacité d'expertise aussi pointue en biologie ou en écologie que systémique en termes d'éthique de la conservation.

Les renouvellement des plans de gestion peuvent prendre plusieurs formats :

- la mise à jour de l'ensemble du plan de gestion (diagnostic, objectifs opérationnels et plan d'action) et inclue une phase de bilan de la gestion réalisée
- les bilans en fin de plan de gestion, où l'objectif consiste en un bilan patrimonial (état des milieux et des populations d'espèces patrimoniales) et un bilan de la gestion réalisée, pour déterminer si le plan d'action doit être revu ou non. Si ce n'est pas le cas, la prolongation du plan de gestion peut être validée
- les bilans à mi parcours de la validité d'un PG, consiste en la réalisation d'un état des lieux des enjeux de conservation des enjeux prioritaires du site et conclure quant à la bonne trajectoire écologique du site

En 2025, 5 sites bénéficieront d'un bilan de fin de plan de gestion :

Ars-sur-Moselle : l'état du marais alcalin et de la forêt de ce petit vallon froid des coteaux de Moselle sera analysé. Un focus de ce bilan sera fait sur le marais alcalin présent sur ce vallon. et bénéficiera notamment d'un inventaire bryologique.

Klang : Ce site de pelouse calcaire et marneuse a fait l'objet d'une gestion marquée pour contraindre la dynamique forte d'embroussaillage. Abritait l'Azuré du Serpolet, le bilan du Plan de gestion dressera l'intérêt d'une réorientation de la gestion ou non.

Sierck-les-Bains : Le site protégé des affleurements de quartzite se compose essentiellement de boisements (82,1% du site), mais comporte aussi une grande diversité d'habitats ouverts. Au total 10 habitats d'intérêt européen et un cortège d'espèces végétales acidiphiles remarquable a été identifié au sein de ces habitats : la Doradille du nord (*Asplenium septentrionale*) et la Doradille noire (*Asplenium adiantum-nigrum*) sur les rochers et éboulis, la Fétuque à longues feuilles (*Festuca longifolia* subsp. *pseudocostei*, protection régionale)

2 sites de Meurthe-et-Moselle bénéficieront d'un bilan à mi-parcours : La pelouse de la Côte de Voirémont à Aingeray et le Ruisseau « le Rupt » au Chiclon à Xammes, un des deux seuls sites connus en France de l'Ephémère *Paraleptophlebia werneri*, montrant l'originalité du fonctionnement écologique du site.

Enfin, 10 sites verront leur plans de gestion mis à jour :

La pelouse du Mont-Sain-Jean à Jeandelaincourt (54) a fait l'objet d'un bilan et prolongation du plan de gestion en 2015. Cette pelouse, principalement orientée Nord et où la gestion de l'embroussaillage est l'enjeu majeur. Abritait un cortège de papillons, orthoptères et végétal qui évoluait vers des caractéristiques plus prairiales doit être ré-évalué.

Les sites de Pelouse de Crevée terre de Salmagne doit faire l'objet d'une réévaluation des enjeux de conservation. Ce Plan de gestion assez ancien doit ainsi être renouvelé afin de déterminer comment ont évolués les enjeux de conservation, associés aux milieux pelousaires des coteaux de Meuse (*Euphydryas aurinia*, *Pseudophilotes baton*, *Melitaea cinxia*, *Polyommatus bellargus*, *Ephippiger ephippiger*, *Decticus verrucivorus*, *Carex halleriana*)

La prairie humide de la Seille à Marly a fait l'objet d'un Bilan de Plan de gestion en 2024 et nécessite un temps de réévaluation du plan d'action, qui n'a pas été prévu dans le Bilan de 2024. Cette année, un contrôle de la présence des taxons à enjeux sera mené, et l'essentiel du temps de travail sera alloué à la rédaction du Plan de gestion, et notamment des orientations de la fauche agricole qui doit être contractualisée.

Prairies tourbeuses du Fihis à Biffontaine (88) : Situé en tête de bassin d'un vallon secondaire du Neuné (affluent de la Moselle), cette zone humide comporte des ruisselets oligotrophes, des prairies de fauche acidiphiles, des mégaphorbiaies acidiphiles et des friches humides arbustives à Aulnes et Bourdaines ainsi que des boisements d'aulnaies-frênaies. 4 habitats d'intérêt européens, 3 plantes protégées dont le Milpertuis des marais et 1 papillon inscrit à la DHFF, le Damier de la Succise illustrent cette diversité d'habitats.

Le site de « Curtil Voiron », sur la Commune de Fontenoy-le-Château, se situe dans la région naturelle de la Vôge. Cet complexe formé par

un étang les prairies alentours abrite la Caldesie à feuille de Parnassioe (*Caldesia parnassifolia*), enjeu prioritaire du site et présent sur les bordures de l'étang. Le renouvellement du plan de gestio ndoit permettre l'actualisation de l'état de conservation des enjeux et la potentielle vulnérabilité du site face aux changement climatique.

La Tourbière de Lispach-Ténine : ce site d'intérêt jugé national abrite des habitats tourbeux exceptionnels, depuis les systèmes Imnogènes aux systèmes ombrogènes. De nombreuses plantes protégées s'y développement, et la diversité et la valeur patrimoniale de l'entomofaune est majeure, parmi lesquels *Boloria aquilonaris*, *Aeschna subarctica*, *Somatochlora arctica*, et *S. alpestris*

Etang du Houssot à Plombières les bains est un complexe de milieux forestiers, aquatiques de la Vôge. Ce site a fait l'objet d'important travaux de restauration et la stabilisation de la trajecoitre écologique demande à renvoueller le plan de gestion. Ce site abrite notamment une belle station de Lycopode inondé et une entomofaune remarquable.

La Chaume de wintteergès à Ventron représente un des seuls espaces ouverts de la Réserve nationale de Ventron. Enclavée au sein du massif forestier du Grand Ventron, il abritait le Damier de la Succise ou encore l'Orchis miel mais leurs observation sont très ponctuelles sur ce site. Cet écomplexe humide agropastorale doit faire l'objet d'une actualisation des enjeux de ce site et d'une adaptation du plan d'action au regard de l'ancienneté du plan de gestion.

Les sites humides protégés de la Vallée de la Saonelle feront l'objet d'un plan de gestion multisite. Les sites sont sous influence hydrologique de suintements forment des tourbières alcaline à *Carex davalliana* et *Gentiane pneumonanthe*, tandis que la Pré morin, est sous influence de la Saonelle. Ils forment un réseaux de site au fonctionnement hydrologique et aux cortèges originaux des milieux alcalins. L'état de conservation de ces sites est assez différents, et un plan d'action par site sera établis.

Pelouse de la roche à Villouxel : cette pelouse de la Vallée de la Saonelle fera l'objet d'un renouvellement de plan de gestion distinct des sites humides au regard des enjeux très différents à traiter. Ce site abrite notamment des habitats de pelouse xérique à Fétuque de Léman, 9 espèces d'Orchidées et le très rare Docadion (*Iberodorcadion fuliginator*), un longicorne rare et menacé en Lorraine.

Informations

Référent :  
Rabemananjara Florian  
  
Dernière mise à jour :  
11/06/2025

Axes du Plan Stratégique Décennal

Connaitre  
Objectif Opération n°3  
Suivre sur le long terme l'état de la biodiversité sur les sites protégés

Synthèse financière

| Projet                        | Année | Actions | Coût prévisionnel |
|-------------------------------|-------|---------|-------------------|
| Bilan fin PG Ars-sur-Moselle  | 2024  | 16      | 14 300,00 €       |
| Bilan fin PG Klang            | 2024  | 8       | 7 975,00 €        |
| Bilan fin PG Sierck-les-Bains | 2024  | 7       | 7 150,00 €        |
| Bilan mi-PG Aingeray          | 2024  | 6       | 6 540,00 €        |

| Projet                                 | Année | Actions | Coût prévisionnel |
|----------------------------------------|-------|---------|-------------------|
| Bilan mi-PG Xammes                     | 2024  | 2       | 2 200,00 €        |
| Document de gestion La Roche Villouxel | 2024  | 0       | 0,00 €            |
| PG Bacourt                             | 2024  | 4       | 5 500,00 €        |
| PG Biffontaine Fihis                   | 2024  | 17      | 20 475,00 €       |
| PG Curtil Voiron                       | 2024  | 0       | 0,00 €            |
| PG de la Chaume de Wintergès           | 2024  | 15      | 14 650,00 €       |
| PG des marais de la Vallée de la Saône | 2024  | 15      | 24 200,00 €       |
| PG Étang du Houssot                    | 2024  | 14      | 17 525,00 €       |
| PG Jeandelaincourt                     | 2024  | 21      | 14 065,00 €       |
| PG Lispach - Ténine                    | 2024  | 16      | 22 025,00 €       |
| PG Marly                               | 2024  | 8       | 4 325,00 €        |
| PG Pelouses de Salmagne (2 sites)      | 2024  | 14      | 13 140,00 €       |
|                                        |       | Total:  | 174 070,00 €      |

| Financeur   | Montant     |             | %     |
|-------------|-------------|-------------|-------|
| CD88        | 97 940,48 € | <div></div> | 56,3% |
| AERM_Etudes | 30 865,83 € | <div></div> | 17,7% |
| CD57        | 17 719,03 € | <div></div> | 10,2% |
| CD54        | 13 398,00 € | <div></div> | 7,7%  |
| CD55        | 6 570,00 €  | <div></div> | 3,8%  |

Livrables

rapport d'activités

Objectif: 1,00 document



QR  
Code